



**PROCÈS-VERBAL  
DU COMITÉ SYNDICAL  
DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019  
A 20h30**

**Étaient présents :**

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Jacques DELPORTE, Laurent SIMON, Serge DUJARRIER, Laurent DELPECH, Claude DUMONT.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Guillaume BIETH, Benoît FROMEAUX.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN POUCHOL, Annie DENIS, Michel VERMOT, Patrick RATOUCHNIAK, Monique HOUSSOU, Alain LECLERC.

**Avait donné pouvoir :**

Olivier PAUPE à Jacques DELPORTE

**Étaient excusés :**

Geneviève SERT, Michael CHAPOTELLE.

**À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.**

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h38.

Le Président propose à Laurent SIMON (CAMG), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les élus du décès de Monsieur DUPONT LEGENDRE, membre suppléant du Siam et adjoint à DAMPMART.

Monsieur le Président précise le calendrier des réunions à venir :

Le 11/12/19, vote du Rapport sur les orientations budgétaires

Le 05/02/20, vote du BP et choix pour la concession

Le 12/02/20 date en option.

Monsieur le Président souhaite faire un point rapide sur les dossiers en cours :

- Les conventions de déversement de Disney et Village Nature sont finalisées. Celle de Village nature sera signée le 22/11 prochain.
- Les travaux sur les réseaux se poursuivent.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, peut être que le Siam récupère la gestion des stations de Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-St-Denis. En outre, Esbly rejoint VEA au 1/01/20 et pour le moment on sait que certaines études sont actuellement en cours.
- S'agissant du SAGE, le marché relatif aux études préliminaires a été attribué.
- Le bail pour la station GNV avec la SDESM énergie a été signé. C'est une recette annuelle de 17 000 € qui est attendue.
- Le maintien en 2020 des indemnités pour le Président et les Vices-Président est évoqué. Ce projet de loi a déjà été adopté au Sénat mais doit faire l'objet d'un vote à l'Assemblée Nationale avant la fin de l'année 2019.
- Concernant la future concession pour l'exploitation des stations d'épuration et la construction de l'unité de méthanisation, les négociations ont débuté ce jour avec les 3 candidats retenus.
- Subvention région pour les stations d'épuration >100 000 EH : la démarche faite auprès de M. Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, Vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France chargé de l'Écologie, qui vise à faire supprimer ce seuil de 100 000 EH semble en bonne voie. Les membres du Comité seront tenus informés.

#### **I.01 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 juin 2019.**

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 26 juin 2019.

Aucune observation n'est formulée par le Comité.

Entendu l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**

**APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 26 juin 2019.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.**

**I.02 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA CONDUITE DE L'ANTENNE « RD231 » SITUEE EN AVAL DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU POSTE « RU DES GASSETS ».**

**CONSIDERANT** le montant estimé des travaux qui s'élève à 381.590 €HT,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**

**AUTORISE** le lancement de la consultation pour un marché de travaux relatif à la réhabilitation de la conduite de l'antenne « RD231 » située en aval de la conduite de refoulement du poste « rû des Gassets ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de ce marché ou de sa relance en cas d'infructuosité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à prendre les dispositions d'application nécessaires,

**DIT** que les dépenses sont prévues au budget 2019, article 2315.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**I.03 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION PAR L'INTERIEUR D'UN TRONÇON DE CANALISATION SUR LE « PHI1000 ».**

**CONSIDERANT** le montant estimé des travaux qui s'élève à 144.536 € H.T,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**

**AUTORISE** le lancement de la consultation pour un marché de travaux relatifs à la réhabilitation par l'intérieur d'un tronçon de canalisation sur le « phi1000 »,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de ce marché ou de sa relance en cas d'infructuosité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à prendre les dispositions d'application nécessaires,

**DIT** que les dépenses sont prévues au budget 2019, article 2315.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**I.04 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE 4 CHAMBRES DE VISITE ET A LA CREATION D'UN REGARD DE VISITE SUR LE « PHI1000 ».**

**CONSIDERANT** le montant estimé des travaux qui s'élève à 235.107 € HT,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**

**AUTORISE** le lancement de la consultation pour un marché de travaux relatif à la réhabilitation de 4 chambres de visite et à la création d'un regard de visite sur le « phi1000 ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de ce marché ou de sa relance en cas d'infructuosité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à prendre les dispositions d'application nécessaires,

**DIT** que les dépenses sont prévues au budget 2019, article 2315.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**I.05 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX D'EQUIPEMENT DES BY-PASS DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES.**

**CONSIDERANT** le montant estimé des travaux qui s'élève à 295 000 €HT,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**

**AUTORISE** le lancement de la consultation pour un marché de travaux d'équipement des by-pass de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes comprenant les prestations de réfection des bétons d'un ouvrage et d'installation de débitmètres et de préleveurs.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de ces marchés ou de sa relance en cas d'infructuosité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à prendre les dispositions d'application nécessaires,

**DIT** que les dépenses sont prévues au budget 2019, article 21562.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**I.06 RENDU COMPTE DU PRESIDENT DU SIAM SUR LES MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Le Comité Syndical,

**PREND ACTE** du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-joint*.



<b>Tranches (montant H.T.)</b>	<b>Organe Décisionnel</b>	<b>Titulaire du marché</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Objet du Marché</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Code Postal</b>
0 < 90 000.00 €	<b>Décision du Président</b>	<b>SCE</b>	8/10/2019	Mission d'étude pour la réalisation du dossier préliminaire du SAGE MARNE ET BEUVRONNE	30 990 en forfait + BPU	44262
≥ 90 000.00 € < 221 000.00 €	<b>Décision du Président sur délégation du bureau syndical</b>	<b>AVR</b>	24/06/2019	Missions de maîtrise d'œuvre relatives à des opérations de renouvellement ou de réhabilitation sur les réseaux de transport du Siam (Lot 1, lot 2 et lot 3).	90 000€ (lot 1) 25 020€ (lot 2) 20 850€ (lot 3)	94370
≥ 90 000.00 € < 221 000.00 €	<b>Décision du Bureau sur délégation du Comité</b>	<b>ASSO France</b>	23/09/2019	Marché relatif au ravalement de façades des bâtiments et ouvrages de T4 de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes	220 282.20	94100

## I.07 Rendu compte des conventions de déversements d'effluents des industriels signées sur délégation du Comité Syndical

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les conventions de déversement d'effluents industriels,

**Le Comité Syndical,**

**PREND ACTE** du rendu compte du Président concernant les signatures des conventions de déversement d'effluents industriels, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après :



Le Président du SIAM rend compte des conventions de déversement signées

COMMUNE	ETABLISSEMENT	ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	TYPE DE DOCUMENTS	DATE DE SIGNATURE
BUSSY-SAINT-GEORGES	<b>HOTELIERE DE BUSSY</b>	Hôtellerie et restauration	Convention Assimilée Domestique	26-juin-19
COLLEGIEN	<b>JARDINS LOISIRS</b>	Vente et réparation matériel agricole	Convention de Déversement	26-juin-19
SAIN-THIBAULT-DES-VIGNES	<b>MANDARINE TRAITEUR</b>	Traiteur	Convention Assimilée Domestique	30-juil-19
SAIN-THIBAULT-DES-VIGNES	<b>FREQUENCE MATERIELS RECEPTIONS</b>	Stockage matériel réception et lavage vaisselle louée	Convention Assimilée Domestique	30-juil-19
CHANTELOUP-EN-BRIE	<b>EHPAD COS FONTENELLE</b>	Résidence médicalisée	Convention Assimilée Domestique	06-août-19
LAGNY-SUR-MARNE	<b>JAPA MAINTENANCE</b>	Dépose et repose d'éléments de cabine d'avion	Convention de Déversement	06-août-19

## I.08 RENDU COMPTE DU PRESIDENT DU SIAM SUR LES DEMANDES DE DEGREVEMENTS ACCORDEES SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement,

**le Comité Syndical,**

**PREND ACTE** du rendu compte du Président concernant les signatures des demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-joint*.



Le Président du SIAM rend compte des dégrèvements accordés

ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ M <sup>3</sup>	MONTANT REMBOURSÉ DE LA PART ASSAINISSEMENT EN € (0,55€ / m3)
230 rue Henri Menier	Noisiel	57	31,35
1 rue de Lagny	Dampmart	136	74,80

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h22.

**Le secrétaire de séance,  
Laurent SIMON.**